

**1- liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)**

<b>MANDATS</b>
Présidente du CPAS de Saint-Gilles
Membre du comité directeur de la fédération des CPAS Bruxellois
Administratrice Hôpitaux Iris Sud
Administratrice Iris faïtière
Conseillère communale
Membre de l'AG de Brulocalis
Présidente Bruxelles formation
<b>FONCTIONS</b>
Directrice Dakira ASBL
<b>FONCTIONS DERIVEES</b>

**2- Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3**

<b>REMUNERATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
Présidente du CPAS de Saint-Gilles	56.031,16 €
Membre du comité directeur de la fédération des CPAS Bruxellois	- €
Administratrice Hôpitaux Iris Sud	- €
Administratrice Iris faïtière	- €
Conseillère communale	2.212,49 €
Membre de l'AG de Brulocalis	- €
Présidente de Bruxelles Formation	4.483,10 €
<b>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</b>	
frais téléphoniques	

**3- liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)**

**AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE**

Directrice de Dakira ASBL	25.525,09 €

**4- Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3 §1er\* et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration.**

**REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret**

**MONTANTS**


**REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)**

**MONTANTS**


CPAS DE SAINT-GILLES  
Rue Fernand Bernier 40  
1060 Saint-Gilles

Date de l'entrée : 01/03/2019

Date de la sortie :

Etat civil : célibataire

N° national : 75112324439

Date de naissance : 23/11/1975

Situation de famille :	Conjoint	Enfants	Autres	Divers
	0	0	0	

## DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL ANNEE 2020

Ce document n'est pas un document officiel.  
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

**CONFIDENTIEL** \*000000001\*

**Mme Myriem AMRANI**

(Code destination : 24)

Rue de la Victoire, 193

1060 Saint-Gilles

Belgique

### FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 30

		Montant en EUR
9	Rémunérations (autres que visées sous 13, 14a et 15a) :	
	a) Rémunérations	
	b) Avantages de toute nature	55.923,16
	- nature : Z	108,00
	TOTAL (9a + 9b + 9c + 9d, 1. + 9d, 2.) :	
23	Précompte professionnel	250
	a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur	56.031,16
	Total	
		20.774,02
		286
		20.774,02

\*000000001\*

\*0000000000\*  
\*0000000000\*  
\*0000000000\*  
\*0000000000\*



## Synthèse des paiements annuels par agent Année fiscale 2020

AMRANI MYRIEM (matricule: 5344 )

( Devise : EUR )

Pour le mois de	Opération	Mensuel brut	Base Cot Soc	Cot. pers. AMI/ONSS	Cot. Pension	Imposable	Préc. Prof.	Autres Cot.	Net calculé	Saisies/Récup	Net payé	Cot. patr. AMI/ONSS	Cot. patr. Pension	Cot. patr. Spec.	Charge Totale
01/2020	Supplément mensuel	553,12	0,00	0,00	0,00	553,12	178,65	0,00	374,47	0,00	374,47	0,00	0,00	0,00	553,12
07/2020	Supplément mensuel	1.244,53	0,00	0,00	0,00	1.244,53	464,83	0,00	779,7	0,00	779,70	0,00	0,00	0,00	1.244,53
12/2020	Supplément mensuel	414,84	0,00	0,00	0,00	414,84	113,04	0,00	301,8	0,00	301,80	0,00	0,00	0,00	414,84
<b>TOTAL de l'agent</b>		<b>2.212,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.212,49</b>	<b>756,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1.455,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1.455,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.212,49</b>
Réduction		0,00													2.212,49

Les réductions des cotisations patronales sont calculées uniquement sur les trimestres échus de l'année de référence. Aucune réduction n'est affichée sur les arriérés.  
 Les réductions de cotisations patronales sont une estimation.

Liste 006-30B : Trié par ordre alphabétique



## Rémunérations (281.10)- Revenus 2020

16-02-2021

1. Numéro de suite: 2

2. Date de l'entrée: Date de la sortie:

**3. Débiteur des revenus:**

Dakira ASBL 00477476  
 Rue Des Tanneurs 148  
 1000 Bruxelles 00000  
 N° d'entreprise (BCE): 0879.503.552

4.

Expéditeur:  
 PARTENA  
 RUE DES CHARTREUX 57  
 1000 BRUXELLES  
 0409.536.968

Bénéficiaire:

Amrani Myriem  
 Rue De La Victoire 193  
 1060 Saint-Gilles

5. Situation de famille

Cjt.	Enf.	Autres	Divers
0	0	0	

6. Etat civil: 1

7. N° commission paritaire: 32902

8. Numéro national: 751123-244-39  
 Numéro d'identification fiscal à l'étranger:  
 Date de naissance: 23/11/1975 Lieu de naissance:

Montant

## 9. REMUNERATIONS (autres que visées sous 14, 15a et 16a)

a) Rémunérations:	25.525,09
b) Avantages de toute nature: Nature:	
c) Timbres fidélité:	0,00
d) Options sur actions	
Montant (actions attribuées en 2020)	0,00
Montant (actions attribuées de 1999 à 2019)	0,00
Pourcentage(s): %	
<b>A. TOTAL (9a + 9b + 9c + 9d):</b>	<b>250 25.525,09</b>

## 10. Revenus taxables distinctement

a) Pécule de vacances anticipé (autres que ceux visés sous 14 b et 15 b):	251	0.00
b) Arriérés (autres que visés sous 12 b, 14 c et 15 c):	252	0.00
c) Indemnités de dédit (autres que visés sous 14d et 15d) et indemnités de reclassement:	308	0.00
d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)		
1° ordinaires (autres que visées sous 2°):	247	0.00

## 11. Timbres intempéries (travailleurs du secteur de la construction CP 124):

271 0.00

## 12. Avantages non récurrents liés aux résultats

a) Avantages:	242	0.00
b) Arriérés:	243	0.00

## 13. Imposable au taux de 33% :

Travailleurs occasionnels dans le secteur Horeca: 263 0.00

## 14. Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leurs activités sportives

a) Rémunérations:	273	0.00
b) Pécule de vacances anticipé:	274	0.00
c) Arriérés:	275	0.00
d) Indemnités de dédit:	276	0.00

15. Rémunérations obtenues par des arbitres de compétitions sportives pour leurs prestations arbitrales, ou par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leur activité au profit de sportifs			
a) Rémunérations:		277	0,00
b) Pécule de vacances anticipé:		278	0,00
c) Arriérés:		279	0,00
d) Indemnités de dédit:		280	0,00
16. PC Privé: Montant de l'intervention de l'employeur:		240	0,00
17. Intervention dans les frais de déplacement:			
a) Transport public en commun:			0,00
b) Transport collectif organisé			0,00
Convention individuelle tenue à disposition: pas d'application			
c) Autre moyen de transport:			0,00
d) Allocation de mobilité 'Cash for car':			
Total:		254	0,00
18. Fonds d'Impulsion			
Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone « prioritaire »:		267	0,00
19. Retenues pour pensions complémentaires			
a) Cotisations et primes normales:		285	0,00
b) Continuation individuelle d'un engagement de pension:		283	0,00
Caisse ou société:			
c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés salariés:		387	
Caisse:			
20. Rémunérations pour heures supplémentaires dans l'horeca qui entrent en ligne de compte pour l'exonération :			
a) auprès d'employeurs qui n'utilisent pas le système de caisse enregistreuse			
1° Rémunération ordinaires:		335	
Nombre d'heures:		336	
2° Arriérés:		337	
Nombre d'heures:		338	
b) auprès d'employeurs qui utilisent le système de caisse enregistreuse			
1° Rémunération ordinaires:		395	
Nombre d'heures:		396	
2° Arriérés:		397	
Nombre d'heures:		398	
21. Heures supplémentaires qui donnent droit à un sursalaire (à partir du 01/07/2005)			
a) Nombre total d'heures de travail supplémentaires effectivement prestées			
1° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures : 0,00			
2° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures : 0,00			
Total:		305	0,00
3° Qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 360 heures:		317	0,00
b) Base de calcul du sursalaire relatif à ces heures donnant droit à une réduction			
- 66,81%:		233	0,00
Nombre d'heures: 0,00			
- 57,75%:		234	0,00
Nombre d'heures: 0,00			



22. Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour les heures supplémentaires volontaires prestées en raison de la pandémie du COVID-19 du 01.04 au 30.06.2020 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs critiques et/ou du 01.10 au 31.12.2020 auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux		
a) Rémunérations:	306	
b) Nombre d'heures prestées et payées en 2020 : null:	307	
23. Précompte professionnel		
a) basé sur les revenus reçus de l'employeur		4.073,38
b) basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		
Total:	286	4.073,38
24. Cotisation spéciale pour la Sécurité Sociale:		
	287	144,06
25. Personnel statutaire du secteur public qui n'est pas sous contrat de travail:		
	290	NON
26. Bonus à l'emploi:		
	284	0,00
27. Renseignements divers		
a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec: Km: 0		
Indemnité totale:		0,00
b) Dépenses propres à l'employeur:		0,00
c) Pourboires: Code: 00 Forfait Séc. Soc:		0,00
d) Travailleurs frontaliers: Nombre de jours de sortie de zone frontalière: 0		
e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job:		
f) Prime bénéficiaire net:		
g) Allocation de mobilité 'Cash for car':		
h) Budget de mobilité: montant total:		
i) Convention de premier emploi: supplément compensatoire:		
j) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées:		
k) Job d'étudiant		
Montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant:		
Rémunérations spécifiques pour les prestations pendant les deuxième et quatrième trimestres 2020:		
l) Chèques consommation:		
28. Rémunération et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		
a) Code 250		
1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°		
2° Actions		
3° Bonus, primes et options sur actions		
4° Avantages de toute nature		
b) Autres codes		
Code : null		
Montant		
Code : null		
Montant		
Code : null		
Montant		
Code : null		
Montant		
Code : null		
Montant		
Indemnités de détachement:		0,00
Interv./Int.:		0,00
Indemnité de mobilité:		0,00
Rémunération forfaitaire journalière vacances fin d'année:	250	0,00
Rémunérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord d'un navire marchand par: NON		



FICHE 281.30 – ANNÉE 2020

**N° de fiche : 14**

**Nom et adresse du débiteur des revenus :**

BRUXELLES FORMATION (IBFFP)  
Rue de Stalle, 67  
1180 Bruxelles  
N° BCE : 0252.168.920

**Bénéficiaire des revenus :**

Myriem AMRANI  
  
Rue de la Victoire 193  
1060 Bruxelles

**Revenus imposables payés ou attribués à des résidents :**

Jetons de présence, montant brut : ..... 4483,1  
Précompte professionnel : ..... 1004,66

